



**CATAGOLFE - DECATHLON**  
**ARRADON - GOLFE DU MORBIHAN**  
**02 – 03 OCTOBRE 2021**  
**SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE VANNES**  
**GRADE 4**  
**CANAL VHF DE COURSE : 11**  
**SMS D'ÉMARGEMENT : 06 31 62 97 65**

## **INSTRUCTIONS DE COURSE**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents sur toutes les courses de la Catagolfe.**

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée en version électronique sur l'adresse **srvannes.fr**, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 **Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec le groupe WhatsApp : « Catagolfe Décathlon 2021 », au moment de l'inscription ou envoyer le numéro à inscrire sur le mail : [srvannes@gmail.com](mailto:srvannes@gmail.com).**

2.3 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course de la classe/série concernée : le comité de course enverra alors le **pavillon L** sur bateau comité et communiquera l'information à la voix et/ou sur le canal VHF de la course et/ou sur le groupe Whatsapp.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 - Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : [www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr) et au PC Course.

- Les avis officiels seront publiés sur le groupe de communications Whatsapp : **Catagolfe Décathlon 2021** mis en place par l'organisateur.

3.2 Un briefing des concurrents pourra être organisé sur la terrasse du bar l'Abri Côtier, (§ 6.1 des IC), au plus tard une heure avant le premier signal d'avertissement du jour. Afin de respecter les mesures barrière, un seul membre de chaque équipage aura l'obligation d'assister à ce briefing et pourra être présent ; **le port du masque sera obligatoire.**



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 3.3 Le PC course est situé à côté de la capitainerie du port d'Arradon  
 Courriel : [svannes@gmail.com](mailto:svannes@gmail.com).  
 Site internet : [www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)  
 Whatsapp : **Catagolfe Décathlon 2021**

#### 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 *[DP][NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.  
 4.2 *[DP][NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

#### 5. SIGNAUX VISUELS DÉMATÉRIALISÉS

- 5.1 Il n'y aura pas de signaux visuels faits à terre. Les signaux seront dématérialisés et publiés sur le groupe Whatsapp, accompagnés de signaux sonores à terre et annoncés par VHF sur le canal de la course.  
 5.2 **Quand le pavillon Aperçu** est envoyé de façon virtuelle sur le groupe Whatsapp, accompagné de signaux sonores à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Dates	Briefing si organisé (voir groupe Whatsapp)	Classe/Séries	Heure du premier signal d'avertissement pour la première Classe/Série	Autres classe/série signaux d'avertissement en Rolling Start
02 octobre	10h15	voir groupe Whatsapp (§ 6.2)	11h15	à suivre
03 octobre	09h30	voir groupe Whatsapp (§ 6.2)	10h30	à suivre

- 6.2 L'ordre des départs sera donné sur Whatsapp le 01 octobre avant 21h00 et selon le nombre d'inscrits dans chaque classe/série.  
 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.  
 6.4 Les départs seront donnés en « Rolling Start » ; l'affalé du signal d'avertissement d'une classe/série correspond à l'envoi du signal d'avertissement de la classe/série suivante.  
 6.5 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.  
 6.6 Le nombre de course par jour est laissé à l'appréciation de la présidente du Comité de Course, en fonction des conditions météorologiques, des considérations de sécurité et des impératifs liés à l'organisation générale. Une course suffit pour valider l'épreuve. Aucune course ne sera retirée.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

**DIAM : FLAMME BLEUE**  
**FLYING BOAT : FLAMME ROUGE**  
**HOBIE CAT 16 : PAVILLON HOBIE CAT**  
**DART 18 : PAVILLON DART**  
**NACRA 15 : FLAMME ROSE**  
**INC1 : PAVILLON C1**  
**INC3 : PAVILLON C3**  
**F18 : PAVILLON F18**  
**NACRA AILERON : PAVILLON SÉRIE**

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**. Carte SHOM n° 7137, 7141, 7107, Navicarte n° 246.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées/contournées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le **pavillon D**, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le **pavillon vert** pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de **pavillon vert** signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Réduction et interruption de parcours :

9.4.1 Le **pavillon jaune** envoyé sur le bateau comité signalant une réduction de parcours signifie : « un nouveau départ peut être donné à cette marque ou à une des marques suivantes ». Il conviendra aux concurrents de rester dans la zone ou de suivre le bateau comité portant **pavillon L**. Après le nouveau départ, les concurrents devront terminer le parcours tel que défini initialement.

9.4.2 Le **pavillon O** envoyé à une marque ou à une porte signifie : « après le passage de cette marque ou de cette porte, rejoignez directement la ligne d'arrivée », *tout en respectant les marques de parcours qui séparent de la ligne d'arrivée.*

9.5 Pointage officiel :

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques définies dans l'**annexe PARCOURS**.

Si, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera **les pavillons S sur H** accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classes/séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. sur le canal de la course

Si une interruption est signalée, la marque où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes/séries concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

## 10. MARQUES

10.1 Marques et Balises du Golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon.

10.2 Bouées :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Blanche Decathlon	Conique ou Cylindrique Jaune	Conique Jaune	Blanche Decathlon

10.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE** et sur les cartes marines.

11.2 **Aucun bateau n'est autorisé à passer entre les perches des Réchauds et les cales de l'île aux Moines (DP).**

11.3 Il est recommandé à tous les concurrents de respecter le balisage cardinal et latéral du Golfe.

## 12. LE DEPART

12.1 La zone de départ est située au large du port d'Arradon.

12.2 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**. La marque de départ pourra être posée sur un bateau viseur.

12.3 Quand un bateau viseur intervient dans le prolongement de la ligne, il constitue un obstacle et aucun bateau ne peut naviguer entre lui et la marque de départ, depuis son signal préparatoire et jusqu'au signal de départ.

12.4 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2)

### 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

### 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu d'un bateau du comité et le côté parcours de la marque d'arrivée**. Elle sera située au large de la cale sud du port d'Arradon. Les bateaux arrivés doivent dégager la zone d'arrivée.

14.2 Le **pavillon Jaune** envoyé sur le bateau comité arrivée signifie qu'un nouveau départ sera donné sur zone et que les bateaux doivent rester à proximité. Les concurrents sont autorisés à rentrer à terre, et rester en vigilance pour un nouveau départ.

14.3 En cas de difficulté, le bateau comité de course pourra maintenir sa position sur la ligne à l'aide du moteur.

### 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes/séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 Pénalités applicables.

a) DNC, DNS, RET, DNF, DSQ, DNE, NSC : application annexe A.

c) Pénalités de remplacement pour les infractions aux RCV 29.1 ou 30.3 ou 30.4 et à la RCV 28.

Identification pénalité	Temps de course réalisé par le bateau
OCS	+ 15 mn (ceci modifie les RCV 29.1 et 30.1 et A4)
UFD	+ 30 mn (ceci modifie les RCV 30.3 et A4)
BFD	+ 30 mn (ceci modifie les RCV 30.4 et A4)
NSC	+10 mn à DSQ

d) défaut d'émergissement, chaque pénalité correspond à 10% des inscrits de sa classe/série.

15.3 Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera publié sur Whatsapp dès la communication, ou le retour à terre, du Comité de Course et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

15.4 Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, sont à l'appréciation du jury et du comité de course.

15.5 Les bateaux « jury », clairement identifiés par un pavillon jaune portant les lettres « JURY », peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur placement ne peut donner lieu à une demande de réparation.

### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps limite pour le premier	Temps limite pour finir après le premier
1 – 2 – 6 – 9 – 10 – 15	pas de temps limite	60 mn
3 – 4 – 5 – 8	pas de temps limite	40 mn
7 – 11 – 12 – 13 – 14	pas de temps limite	15 mn

Pour les C1 le temps limite sera pris après l'arrivée du premier 16 pieds.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 mn après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur Whatsapp et sur svannes.fr.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à côté de la capitainerie du port d'Arradon

17.3 Des avis seront affichés sur Whatsapp et/ou svannes.fr, au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à côté de la capitainerie du port d'Arradon

Elles commenceront à l'heure indiquée sur Whatsapp et/ou svannes.fr et au PC Course.

## 18 CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Il n'y aura pas de course retirée.
- 18.3 Le classement s'effectuera par cumul des points, après le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis et qui sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 **Le classement s'effectuera en points.** Le système de Points à Minima de l'annexe A des RCV, s'appliquera, après application des éventuelles pénalités.  
Les pénalités mentionnées dans les présentes IC, peuvent être exprimées en temps ou en pourcentage. Sauf précision différente, le temps concerné est du temps réel. Dans le cas de pourcentage, la pénalité s'applique selon les modalités de la règle 44.3.c des RCV, en utilisant le pourcentage à appliquer, décidé par le jury. Ceci, hors blessure ou dommage sérieux causé ou avantage acquis significatif.

## 19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie) sera mis en place :  
1- **par SMS au 06 31 62 97 65 (ce n° ne prendra pas d'appel)** une heure avant le signal d'avertissement de la première course du jour et jusqu'à l'heure de départ de la classe/série concernée,  
2- **à l'arrière du bateau comité en passage tribord. Le N° de voile et la classe/série doivent être annoncés.**
- 19.2 L'arrivée servira d'émargement retour.
- 19.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.4 Les équipages doivent effectuer une surveillance entre eux et rester en vigilance VHF.
- 19.5 Annulation d'une course après le départ.  
En cas d'annulation d'une course, après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi en navigation groupée.  
Les concurrents devront se conformer aux directives du comité de course.
- 19.6 Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course :  
Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve la possibilité de demander, à une marque, à un (des) concurrent(s) attardé(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée, soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 45 minutes après le passage à cette marque, du premier concurrent de la classe/série concernée. Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un **pavillon K** et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).  
Les concurrents concernés par cette décision, devront passer entre un bateau du comité et la marque (ceci modifie la RCV28), et suivre les instructions du comité de course.  
Les concurrents concernés par cette action du comité de course seront classés après les concurrents ayant réalisé le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu, mais ne devront pas franchir la ligne d'arrivée pour cette course.
- 19.7 Matériel de sécurité : voir aussi « Avis de Course ».  
Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.  
Pour tous les bateaux : 1 pagaie d'un mètre au moins, un bout de remorquage **à poste** de 15 m de long et 6 mm de diamètre, un bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre, deux brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique, un compas de route fixé au bateau (pour les F18, C1, Diam 24 et FB), un miroir de signalisation, une radio VHF étanche multicanal (fortement recommandée) ou un téléphone portable dans un sac étanche. Chaque concurrent doit porter sur lui, dès qu'il est sur l'eau, un Flash light et un stick lumineux, type cyalume vert. Autres équipements autorisés : GPS portable et compas électronique.
- 19.8 Supports à foil :  
[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE\\_Regles\\_Securite\\_Bateaux\\_Foils\\_0715.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE_Regles_Securite_Bateaux_Foils_0715.pdf)

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents sera autorisé après l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu sera autorisé après l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent leur être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon Décathlon.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme SRV.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

**25. EMBACEMENTS**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port et sur la cale d'Arradon.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classe/série.

Arbitres désignés :

Présidente du Comité de Course : Francoise Dettling

Président-e du Jury : Claude Petit

Juge : Georges Priol

Comité de Course adjoint : Luc Houdet

Comité de Course adjoint : Christian Jozan

Comité Technique : René Pierre Parpette

Commissaire aux résultats : Christine MORVAN

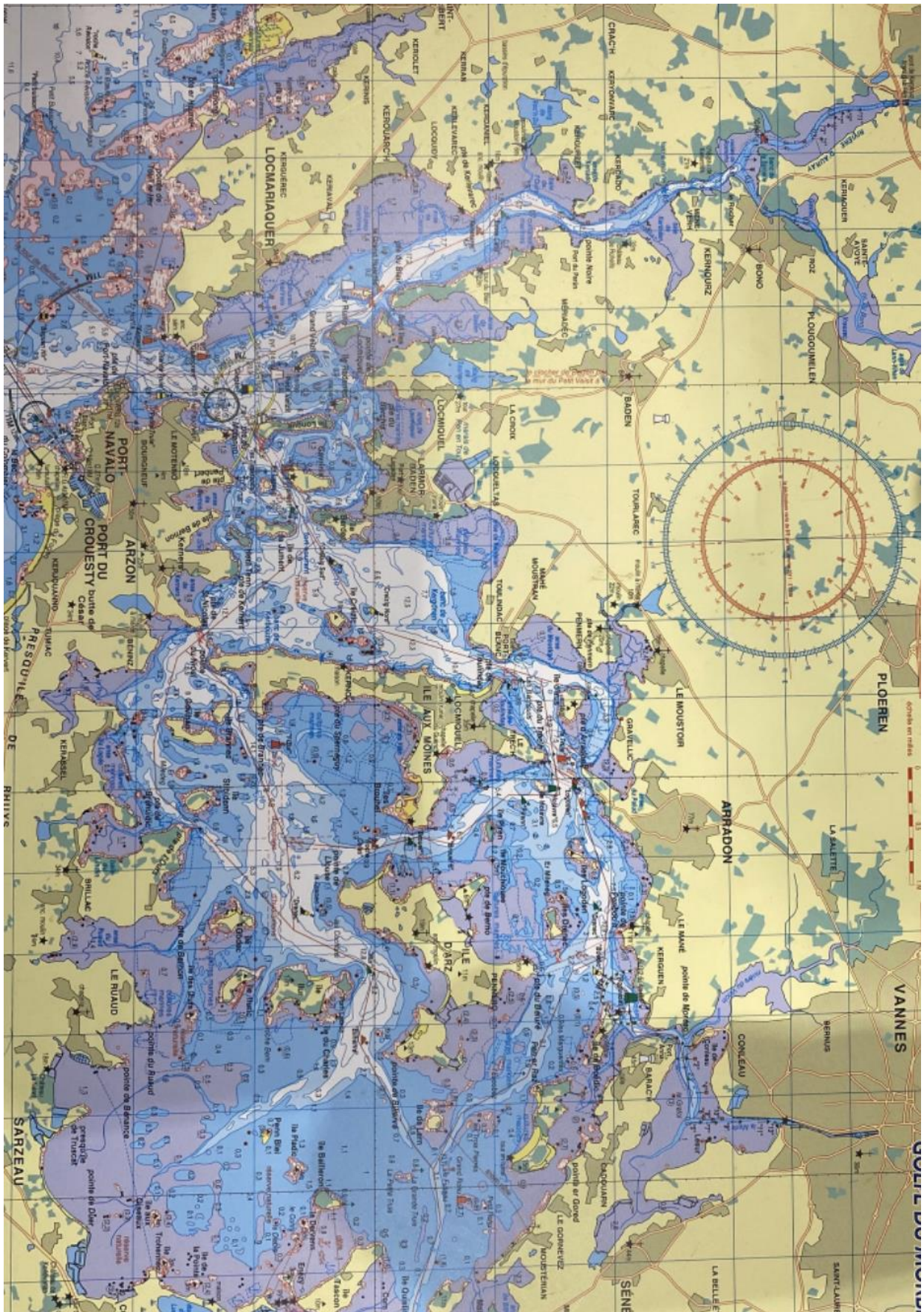
Jeune arbitre : Marine Cailoche

Président du Comité d'Organisation : Luc HOUDET

Parcours (dessins) : Marc Cheli

Marées	Samedi 02 octobre	Dimanche 03 octobre
PM Arradon	<b>45 17h02</b>	<b>61 17h44</b>
BM Arradon	<b>37 10h42</b>	<b>53 11h27</b>
PM Port Navalo	<b>45 15h24</b>	<b>61 16h04</b>
BM Port Navalo	<b>37 08h24</b>	<b>53 09h42</b>
Coucher du soleil	19h43	19h41

## ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE



## ANNEXE 2 : PARCOURS

*Description des parcours incluant l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours.*

1. Pour tous les parcours ci-dessous, les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours et de pointage (§ 9.4 et 9.5 des IC).
2. Il est donc fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité, arborant les pavillons de réduction et de pointage du parcours, est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

### PARCOURS 1 : Grand Parcours Boëdic – Port Navalo (19M)

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Bouée cardinale ouest Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

Les deux Iles Logoden à laisser à tribord.

\*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à bâbord.

\* Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord.

Ile Stibiden à laisser à tribord.

\* **Porte mouillée devant le mole de Port Navalo** : entre une bouée conique jaune, à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord.

Ile du grand Veïzit à laisser à tribord.

Ile aux Moines à laisser à tribord.

Perches vertes des réchauds, au Nord-Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à tribord.

\* Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord. *Ligne d'arrivée* : (§14 des IC)

#### **Remarque :**

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté du mole de Port Navalo arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « l'Île du grand Vézit n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines à tribord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.*



## **PARCOURS 2 : Grand parcours Port Navalo - Boëdic (17.5M)**

*Ligne de départ (§12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

**\*Porte mouillée devant le mole de Port Navalo** : entre une bouée conique jaune à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord.

Île du grand Veïzit à laisser à tribord.

Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord. \*Bouée Roche Colas à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

\*Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

\*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord.

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC) **Remarques** :*

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté du mole de Port Navalo arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « l'Île du grand Veïzit n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.*

*Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.*

### **PARCOURS 3 : Tour de l'Île aux Moines (9 M)**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

\*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

### **PARCOURS 4 : Irus – Boëdic – Île aux Moines » (12.5M)**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Contourner l'Île Irus en la laissant à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord-Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

\*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord. Île Stibiden à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale Roche Colas à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

\*Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

\*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord *Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

**Remarque :**

*Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.*

## **PARCOURS 5** : Boëdic – tourelle de l'Oeuf - Arz (17 M)

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Bouée cardinale ouest Boëdic à contourner en la laissant à bâbord.

Iles Logoden à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord.

\***Porte** : entre la Tourelle latérale rouge de l'œuf à laisser à babord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

\*Bouée cardinale sud Drenec au sud de l'île d'Arz, à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale rouge Bilhervé, mouillée dans l'anse de Bilhervé à l'Est de l'île d'Arz, à contourner en la laissant à bâbord.

\*Bouée Cardinale sud Drenec au sud de l'île d'Arz, à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

\* Bouée cardinale ouest Boëdic à contourner en la laissant à Tribord.

\*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord.

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

**Remarques** : Si le bateau du Comité de Course de la porte mouillée près de la tourelle de l'œuf arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « la boucle située à l'Est de la bouée cardinale sud Drenec n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant la bouée de roche colas à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.

*Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.*

## **PARCOURS 6 : Parcours en Rivière d'Auray (19 MN)**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

Île longue à laisser à tribord.

**\*Porte** : dans la rivière d'Auray entre une bouée conique, à bâbord et un bateau Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON, mouillé à 200m dans le sud de la pointe espagnole, dans la baie de l'Ours.

Pointe de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à tribord

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord. *Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

## **PARCOURS 7 : Petit parcours (un tour, 2 MN)**

### **Le parcours comporte 3 tours**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

**\*Porte** : entre la bouée cardinale Boédic à laisser à bâbord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

Îles Logoden à laisser à bâbord.

**\*Porte** : entre la bouée latérale Logoden rouge, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à bâbord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON (fin d'un tour).

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

**Attention : il est interdit de passer dans cette ligne d'arrivée entre les tours.**

**PARCOURS 8** : Grand tour du golfe (14 M)

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

\*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord. Ile Stibiden à laisser à bâbord.

\***Porte** : entre la Bouée cardinale sud Drenec au sud de l'Île d'Arz, à laisser à bâbord et un bateau Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

\*Contourner en la laissant à bâbord une bouée conique mouillée à 0.15 M au sud de l'Île de Lern.

\* bouée latérale verte Drenec à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord.

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

## **PARCOURS 9** : Grand Parcours extérieur : Boëdic – Kerjouano (24.5 M)

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Bouée cardinale ouest Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

Les deux Iles Logoden à laisser à laisser à tribord.

\*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à Bâbord

\*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord.

Ile Stibiden à laisser à tribord.

\***Porte** entre la bouée cardinale Sud Crezic à bâbord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord

\*Bouée cardinale sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord.

**Les Hobie Cat 16 / Dart 18 / C3/ Nacra 15 / Nacra 5.7, ne contournent pas la bouée conique jaune, mouillée devant les remparts de Kerjouanno, mais rentrent dans le golfe pour terminer le parcours, en respectant les marques qui les séparent de la ligne d'arrivée.**

\*Bouée conique jaune, mouillée devant les remparts de Kerjouanno par 47°31.800'N - 2° 52. 800'W à contourner en la laissant à bâbord.

Ile aux Moines à laisser à tribord.

Perches vertes des Réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

### **Remarque :**

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté de la bouée Crezic Sud ou de la bouée Sud Méaban arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « Rejoignez directement la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines et les perches des Réchauds à tribord »*

## **PARCOURS 10 : Grand parcours : Kerjouano - Boëdic (24.5 M)**

*Ligne de départ (§12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Pointe nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

\***Porte** entre la bouée cardinale Sud Creizic à laisser à bâbord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord.

\*Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord.

**Les Hobie Cat 16 / Dart 18 / C3/ Nacra 15 / Nacra 5.7, ne contournent pas la bouée conique jaune, mouillée devant les « remparts de Kerjouanno mais rentrent dans le golfe pour terminer le parcours en respectant les marques qui les séparent de la ligne d'arrivée.**

\*Bouée conique jaune, mouillée devant les remparts de Kerjouanno, par 47°31.800'N - 2° 52. 800'W à contourner en la laissant à bâbord.

\*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord. Ile Stibiden à contourner en la laissant à bâbord.

\*Bouée Roche Colas à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

\*Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

\*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à tribord

\*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

### **Remarques :**

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté de la bouée Creizic Sud ou de la bouée Sud Méaban arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « , Rejoignez la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines et la bouée latérale rouge Roche Colas à Bâbord »*

*Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.*

## **PARCOURS 11 : Ile aux Moines - Ile Arz (15.5M)**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

Pointe Nord d l'île au Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes les réchauds, (au NW Ile aux Moines) à laisser à bâbord.

\*Pointe Sud Ile aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

\*Porte entre une bouée conique jaune (mouillée entre la tourelle de l'œuf et l'île Govihan ) et un bateau comité arborant un pavillon DECATHLON.

\*Bouée cardinale sud Drenec au sud de l'île d'Arz, à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale rouge Bilhervé, mouillée dans l'anse de Bilhervé à l'Est de l'île d'Arz, à contourner en la laissant à bâbord.

\*Bouée Cardinale sud Drenec au sud de l'île d'Arz, à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord.

\*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à Tribord.

\* Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à tribord.

\*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

\*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à Tribord. *Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

### **Remarques :**

*Si le bateau du Comité de Course de la porte mouillée entre l'île de l'œuf et l'île Govihan arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « la boucle située à l'Est de la bouée cardinale sud Drenec n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant la bouée de roche colas à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.*

*Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.*



**PARCOURS 12 : Irus - Bouée rouge Logoden (un tour : 2.5 M)****Le parcours compte 3 tours**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)* Contourner l'île d'Irus en la laissant à tribord.

**\*Porte** entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord (fin d'un tour)

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

*Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.*

**PARCOURS 13 : Bouée verte Pirenn - Bouée rouge Logoden (un tour : 1 M)****Le parcours compte 3 tours**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)* Contourner la bouée latérale verte Pirenn, en la laissant à tribord.

**\*Porte** entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord (fin d'un tour).

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

*Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.*

**PARCOURS 14** : Bouée verte Drenec - Bouée rouge Logoden (un tour : 2.3 M)**Le parcours compte 3 tours**

*Ligne de départ (§ 12 des IC)*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

\*Contourner la bouée latérale verte Drenec en la laissant à bâbord.

\***Porte** entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord (fin d'un tour).

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

**Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.**

**PARCOURS 15**

*Ligne de départ (§ 12 des IC) devant le port d'Arradon*

*Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 9.3 des IC)*

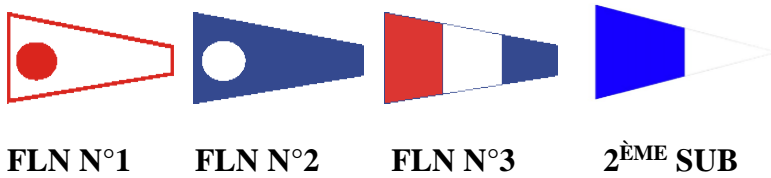
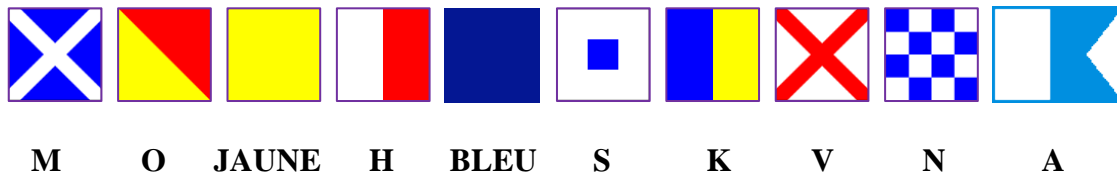
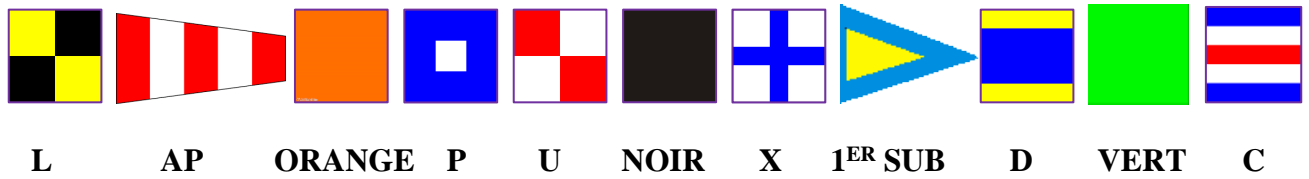
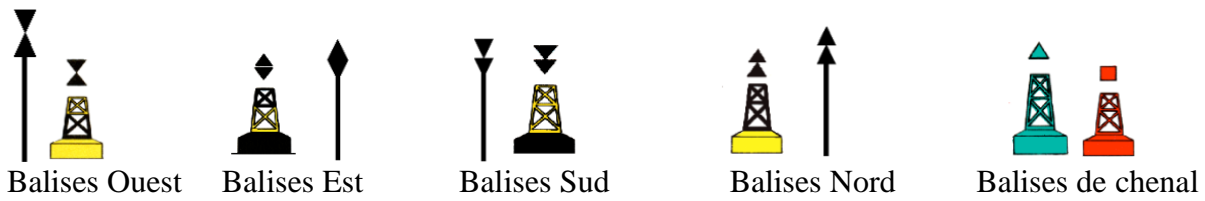
Contourner la bouée latérale rouge Logoden en la laissant à bâbord.

Passer dans la porte formée par le bateau comité et une bouée blanche DECATHLON mouillée devant Arradon.

Contourner la bouée latérale rouge Logoden en la laissant à bâbord.

*Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)*

### ANNEXE 3 : BALISES et PAVILLONS



## **ANNEXE 4: PRESCRIPTIONS FEDERALES**

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)